



Bulletin sur la sécurité N° : 00000011

Publié le **15 novembre 2021** par **Paul Fowler, inspecteur en chef, Sécurité carburants**
Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

Bouteilles de propane non rechargeables

Contexte juridique

Publié conformément à l'article 30 de la loi sur la sûreté technique (*Technical Safety Act*).

Sommaire

La pratique, qui consiste à recharger des bouteilles de type TC-39M (normalement des bouteilles de propane d'une livre pour les réchauds de camping), est illégale et pose des risques d'incendie, d'explosion et de lésions corporelles.

Des détaillants en ligne proposent au public des adaptateurs conçus pour transférer du propane d'une bouteille pour le BBQ à une bouteille non rechargeable. Les lois sur la sécurité en Nouvelle-Écosse interdisent le remplissage de bouteilles à usage unique. Cette pratique pourrait produire des bouteilles surchargées qui présenteraient alors un grand risque d'explosion, d'incendie et de brûlures. De plus, les adaptateurs proposés aux consommateurs ne sont pas approuvés par un organisme d'homologation reconnu et pourraient présenter d'autres dangers.

L'article **6.4.2** du Code sur le stockage et la manipulation du propane (CSA B149.2-15), adopté dans le cadre du règlement sur les normes de sécurité technique de la Nouvelle-Écosse (*Technical Safety Standards Regulations*), stipule que les bouteilles doivent être remplies selon le poids ou le volume, et précise les valeurs maximales permises. En outre, l'article **6.4.5** stipule que les bouteilles fabriquées selon la norme TC-39M et les générateurs d'aérosol **ne doivent pas être rechargés**.

Le processus exige notamment que la bouteille utilisée pour le remplissage soit placée à l'envers, ce qui fait que la soupape de sûreté de la bouteille se trouve dans la partie mouillée de la bouteille. L'article **6.1.8** du code CSA B149.2-15 indique que la soupape de sûreté doit toujours être dans la partie gazeuse de la bouteille.



BULLETIN DE SÉCURITÉ

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE



Bouteilles de propane de type TC-39M



Pratique illégale et dangereuse

Vous avez des questions concernant le présent bulletin?
Adressez-vous à : Direction de la sécurité

Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration
1-800-952-2687
SafetyBranch@novascotia.ca